

Imprimer ses timbres

Avec le service en ligne MonTimbrenLigne de La Poste, il est possible d'imprimer ses timbres directement depuis chez soi ou depuis son bureau. Plus la peine donc de vous rendre dans un bureau de Poste et de faire la queue pour acheter des timbres ou affranchir une lettre. Cela ne vous coûtera pas plus cher que des timbres classiques : les tarifs sont identiques. Un timbre à imprimer pour une lettre de 20 g en envoi rapide coûte ainsi 0,56 €. De plus, vous pourrez choisir parmi 200 modèles pour personnaliser vos timbres. Il y en a pour tous les goûts : des fleurs, des paysages, des symboles, des cartoons.

Pour cela, il suffit de se connecter à www.montimbrenligne, et suivre les différentes étapes indiquées.

Pour imprimer vos timbres, vous avez simplement besoin d'une imprimante, qu'elle soit



jet d'encre ou laser, qu'elle imprime en couleur ou en noir et blanc. Le service Mon TimbrenLigne vous permet d'imprimer sur une planche d'étiquettes ou bien directement sur vos enveloppes. Vous aurez alors certainement à ajuster les réglages de votre imprimante pour utiliser de tels supports : une opération que vous pouvez facilement réaliser grâce à l'impression gratuite de gabarits. Voici donc un service pratique qui vous fera gagner du temps.

CÉCILE CHAUCHEAU

